

Passenger Information / Informations Passager

Invoice Number / Numéro de facture: 1072023
Booking Reference / Numéro de réservation: AE3NCT (Veuillez utiliser ce numéro pour l'enregistrement en ligne)
Issue Date / Date d'émission: dimanche, 12 juillet 2015

1. Dupuis Patrik M

Itinerary / Itinéraire

Flight / Vol	From / De	To / À	Flight No. / No.Vol	Date (JJ/MM/AAAA)	Class / Classe	Condition	Dep.	Arr.	Via
Outbound/Aller	Montréal Aéroport International Pierre Elliot Trudeau	Aéroport Paris Charles de Gaulle T-3	TS 610 *	19/09/2015	Économique	Eco	22:00	10:55	
<i>* Opéré par Air Transat (TS)</i>									
Inbound/Retour	Aéroport Paris Charles de Gaulle T-3	Montréal Aéroport International Pierre Elliot Trudeau	TS 499 *	09/10/2015	Économique	Eco	12:45	14:40	
<i>* Opéré par Air Transat (TS)</i>									

Outbound Flight Baggage Information / Informations bagages du vol aller

CLASSE ÉCONOMIE

BAGAGE À MAIN 1pce, max 10 kg (22 lb)

BAGAGE ENREGISTRÉ 1pce, max 23 kg (51 lb)

OPTION PLUS

Un supplément de 10 kg (22 lb) s'ajoute à la franchise autorisée du bagage enregistré.

CLASSE CLUB

BAGAGE À MAIN 1 pce, 15 kg (33 lb)

BAGAGE ENREGISTRÉ 2 pce, max 40 kg (88 lb)

BAGAGE EXCÉDENTAIRE

Payable au comptoir d'enregistrement d'Air Transat.

Les kilogrammes supplémentaires seront facturés comme excédent de bagage.

Inbound Flight Baggage Information / Informations bagages du vol retour

CLASSE ÉCONOMIE

BAGAGE À MAIN 1pce, max 10 kg (22 lb)

BAGAGE ENREGISTRÉ 1pce, max 23 kg (51 lb)

OPTION PLUS

Un supplément de 10 kg (22 lb) s'ajoute à la franchise autorisée du bagage enregistré.

CLASSE CLUB

BAGAGE À MAIN 1 pce, 15 kg (33 lb)

BAGAGE ENREGISTRÉ 2 pce, max 40 kg (88 lb)

BAGAGE EXCÉDENTAIRE

Payable au comptoir d'enregistrement d'Air Transat.

Les kilogrammes supplémentaires seront facturés comme excédent de bagage.

Outbound Flight Information / Informations du vol aller

-Les passagers doivent se présenter au comptoir d'enregistrement à l'aéroport 3 heures avant le départ. Les comptoirs ferment 1 heure avant le départ.

-Pour l'information complète concernant la réglementation des bagages enregistrés et de cabine, veuillez consulter notre site Internet www.airtransat.com ou contacter notre centre d'information et de sélection de siège au 1-877-TRANSAT (1-877-872-6728)

-Il est dans la responsabilité des passagers de vérifier l'horaire de leur vol dans les 24 heures précédant le départ.

-Les ventes sont fermes. Toute demande de changement ou d'annulation sont sujette aux conditions générales décrites sur le site Internet Air Transat. Veuillez en prendre connaissance.

-Attention : merci de vous assurer que le nom apparaissant sur ce document correspond à celui qui figure sur le passeport ou document de voyage requis selon la destination (réglementation gouvernementale).

Passeport valide exigé*

AVIS IMPORTANT pour les passagers voyageant en Belgique, en République tchèque, en Hongrie, en France, en Grèce, en Italie, aux Pays-Bas, au Portugal, en Espagne et en Suisse :

L'Union Européenne exige que les passeports canadiens soient valides pour au moins trois (3) mois après la date de retour prévue. La réglementation et les exigences pour les détenteurs de passeports non canadiens peuvent différer.

Pour toutes les destinations, les passagers n'étant pas munis des documents de voyage requis se verront refuser l'embarquement ou l'entrée dans leur pays de destination.

Air Transat aimerait rappeler aux passagers qu'il est de leur responsabilité de détenir les documents de voyage valides, qui respectent les formalités d'ENTRÉE et de SORTIE en vigueur lors du voyage.

Pour plus de renseignements sur les documents de voyage requis, veuillez consulter le site www.voyage.gc.ca du gouvernement du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez nous contacter au 1-877-872-6728.

*Sujettes à changement sans préavis.

Pour sélectionner votre siège (frais applicables à l'exception de la classe Club), confirmer l'heure de départ et les heures d'ouvertures des comptoirs d'enregistrement, s'il vous plaît appelez 1-877-872-6728 (Canada / Etats-Unis) ou consultez notre site internet www.airtransat.com

Air Transat vous propose désormais de vous enregistrer en ligne www.airtransat.com de vingt-quatre à deux heures avant votre départ de certaines destinations. Une fois à l'aéroport, vous n'aurez qu'à déposer vos bagages au comptoir prévu à cet effet.

Inbound Flight Information / Informations du vol retour

Aéroport Paris Charles De Gaulle, Aérogare 3

Pour la présélection de sièges (frais applicables à l'exception de la Classe Club), les heures d'ouverture des comptoirs d'enregistrement, composez le 00 800 87 26 72 81 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou visitez notre site Internet www.airtransat.com

Veuillez vérifier votre horaire de vol en appelant à l'aéroport au 3950 (message enregistré). Vous pouvez également appeler Air Transat au 00 800 80 65 38 15 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Pour tous changements ou assistance, veuillez contacter le service aux passagers au 0800 905 203, ouvert 24 heures (appel gratuit depuis un poste fixe).

Pour sélectionner votre siège (frais applicables à l'exception de la classe Club), confirmer l'heure de départ et les heures d'ouvertures des comptoirs d'enregistrement, s'il vous plaît appelez 1-877-872-6728 (Canda / États-Unis) ou consultez notre site internet www.airtransat.com

Outbound Flight Conditions / Conditions du vol aller

CONDITIONS DU BILLET ALLER (ECO)

ANNULATION

À l'achat d'un billet aller-retour*

Frais de 150 \$ par personne, par segment. Aucun remboursement permis dans les 24 heures précédant le départ.

Aucun remboursement permis pour un vol acheté en ÉCO PROMO.

À l'achat d'un billet aller simple

Frais de 300 \$ par personne. Aucun remboursement permis dans les 24 heures précédant le départ.

Aucun remboursement permis pour un vol acheté en ÉCO PROMO.

*Annulation (un seul segment d'un vol aller-retour) : le tarif aller simple régulier s'appliquera au segment restant.

MODIFICATION

Frais de 300 \$ par personne, par segment, plus la différence de prix. Aucun changement permis dans les 24 heures précédant le départ.

Inbound Flight Conditions / Conditions du vol retour

CONDITIONS DU BILLET RETOUR (ECO)

ANNULATION

À l'achat d'un billet aller-retour*

Frais de 150 \$ par personne, par segment. Aucun remboursement permis dans les 24 heures précédant le départ.

Aucun remboursement permis pour un vol acheté en ÉCO PROMO.

À l'achat d'un billet aller simple

Frais de 300 \$ par personne. Aucun remboursement permis dans les 24 heures précédant le départ.

Aucun remboursement permis pour un vol acheté en ÉCO PROMO.

*Annulation (un seul segment d'un vol aller-retour) : le tarif aller simple régulier s'appliquera au segment restant.

MODIFICATION

Frais de 300 \$ par personne, par segment, plus la différence de prix. Aucun changement permis dans les 24 heures précédant le départ.

Important Passenger Information / Informations importantes aux passagers

This document **MUST** be presented along with valid identification at the airport check-in counter for all flights. To comply with Secure Flight program's US government requirements, all travellers must provide their full name, date of birth, gender and address number (if applicable/known) at the time of booking.

Passengers who have not already supplied this information are advised to return to the booking source (travel agent, website or other source) a minimum of 72 hours prior to departure. **Please note that failure to provide this information in advance could result in delayed processing at the airport check-in counter, and/or possible denial of transport.**

Ce document doit être présenté avec une pièce d'identité valide au comptoir d'enregistrement de la compagnie aérienne, et ce pour tous les vols. Afin de se conformer aux exigences du programme Secure Flight du gouvernement américain, tous les passagers doivent fournir leur nom complet, date de naissance, sexe et numéro de redressement (s'il y a lieu et si connu) au moment de réserver.

Il est recommandé aux passagers qui n'ont pas déjà soumis ces informations de retourner à la source de leur réservation (agent de voyage, site Internet ou autre) au minimum 72 heures avant le départ. **Le fait de ne pas produire ces informations à l'avance pourrait résulter en un retard dans le traitement du dossier au comptoir d'enregistrement de l'aéroport et possiblement en un refus de transport.**

AVIS : CE BILLET ÉLECTRONIQUE EST ASSUJETTI AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'AGENT DE RÉSERVATION (Y COMPRIS, DE FAÇON NONLIMITATIVE, CELLES ÉNONCÉES DANS LA BROCHURE DE VACANCES TRANSAT OU DE NOLITOURS, SELON LE CAS) AINSI QUE DES TARIFS DUTRANSPORTEUR, LESQUELS DOCUMENTS FONT PARTIE INTÉGRANTE DES PRÉSENTES.

IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DU PASSAGER DE SE CONFORMER AUX EXIGENCES GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE FORMALITÉS ET DE DOCUMENTATION D'ENTRÉE ET DE SORTIE.

La Convention de Varsovie ou la Convention de Montréal peuvent s'appliquer si la destination finale du passager ou toute escale est située dans un pays autre que le pays de départ. Ces Conventions régissent et, dans la plupart des cas, limitent la responsabilité du Transporteur en cas de décès ou de blessure corporelle d'un passager ainsi qu'en cas de perte ou d'avarie de bagages. Voir également les avis intitulés «Avis aux passagers internationaux concernant la limitation de responsabilité» et «Avis de limitation de responsabilité en matière de bagages».

LE TRANSPORTEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER LE TRANSPORT À TOUTE PERSONNE QUI S'EST PROCURÉ UN BILLET EN VIOLATION DES LOIS EN VIGUEUR OU DES TARIFS OU RÈGLEMENTS DU TRANSPORTEUR.

CONDITIONS DU CONTRAT DE TRANSPORT

1. Au sens du présent contrat, «Billet» désigne ce billet de passage et bulletin de bagages ou, s'il y a lieu dans le cas d'un billet électronique, cet itinéraire-reçu, dont les présentes conditions et les avis joints font partie intégrante; «Transporteur» désigne toutes les compagnies aériennes qui transportent ou s'engagent à transporter le passager ou ses bagages en exécution du contrat de transport ou qui rendent tout autre service en relation avec ledit transport; «Billet électronique» désigne l'itinéraire-reçu émis par le Transporteur ou pour son compte, les coupons électroniques et, le cas échéant, un document d'embarquement; «Convention de Varsovie» désigne la Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, signée à Varsovie le 12 octobre 1929, ou cette même Convention modifiée à La Haye le 28 septembre 1955, selon que l'une ou l'autre est applicable; «Convention de Montréal» désigne la Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, signée à Montréal le 28 mai 1999.

2. Le transport effectué en vertu de ce Billet est soumis aux règles et limitations de responsabilité édictées par la Convention de Varsovie ou la Convention de Montréal, selon ce qui est prévu par la loi, sauf dans le cas où ce transport ne constitue pas un «transport international» au sens de la Convention qui s'applique.

3. Dans la mesure où leur contenu ne fait pas échec à ce qui précède, tout transport effectué et tous autres services rendus par chaque Transporteur sont régis par : (i) les stipulations figurant sur ce Billet, (ii) les tarifs applicables, (iii) les conditions de transport du Transporteur et la réglementation applicable, lesquelles sont réputées faire partie intégrante des présentes et peuvent être consultées sur demande dans les bureaux du Transporteur, à moins qu'il ne s'agisse de transports effectués entre un lieu situé sur le territoire des États-Unis ou du Canada et un autre lieu situé hors de ces territoires, auquel cas ce sont les tarifs en vigueur dans ces pays qui s'appliquent.

4. Le nom du Transporteur peut être inscrit en abrégé sur ce Billet, le nom entier et son abréviation figurant dans les tarifs, les conditions de transport, la réglementation ou les horaires du Transporteur; l'adresse du Transporteur est celle de l'aéroport de départ figurant sur ce Billet à côté de la première abréviation du nom du Transporteur; les arrêts prévus sont ceux qui sont indiqués sur ce Billet ou qui figurent sur les horaires du Transporteur comme des arrêts réguliers sur l'itinéraire du passager; le transport à exécuter par plusieurs transporteurs successifs est considéré comme une opération unique.

5. Un transporteur aérien qui émet un billet en vue d'un transport à effectuer sur les lignes d'un autre transporteur aérien n'agit qu'à titre de représentant de ce dernier.

6. Les exclusions ou limitations de responsabilité du Transporteur s'appliqueront et profiteront à ses agents, préposés ou représentants ainsi qu'à toute personne dont l'avion est utilisé par le Transporteur pour effectuer le transport, de même qu'aux agents, préposés ou représentants de ladite personne.

7. Les bagages enregistrés seront remis au porteur du bulletin de bagages. En cas de dommage causé aux bagages au cours d'un transport international, toute réclamation doit être faite par écrit au Transporteur immédiatement après la découverte du dommage ou, au plus tard, dans un délai de sept jours à compter de la réception des bagages; en cas de retard des bagages, la réclamation doit être faite dans un délai de vingt et un jours à compter de la livraison des bagages. Veuillez consulter les tarifs ou les conditions de transport pour les transports non internationaux.

8. Ce Billet est valide uniquement pour les dates et les vols qui y sont indiqués. Le prix du transport qui fait l'objet des présentes pourrait être modifié avant le commencement du transport. Le Transporteur est en droit de refuser le transport si le prix qui s'y applique n'a pas été acquitté.

9. Le Transporteur s'engage à faire de son mieux pour transporter le passager et ses bagages avec une diligence raisonnable. Les heures indiquées sur ce Billet, sur les horaires du Transporteur ou ailleurs ne sont pas garanties et ne font pas partie du présent contrat. Le Transporteur peut, sans préavis, se substituer d'autres transporteurs, utiliser d'autres avions, modifier ou supprimer les escales prévues sur ce Billet en cas de nécessité, ou modifier les horaires. Le Transporteur n'assume aucune responsabilité pour les correspondances ni les retards.

10. Le passager est tenu de se conformer aux prescriptions gouvernementales en matière de voyage, de présenter tous documents de sortie, d'entrée ou autres qui sont exigés, et d'arriver à l'aéroport à l'heure fixée par le Transporteur ou, si aucune heure n'a été fixée, au moins deux heures avant le départ.

11. Aucun agent, préposé ou représentant du Transporteur n'est habilité à modifier ni à supprimer une disposition quelconque du présent contrat.

Lorsque le transport en vertu de ce Billet est régi par la Convention de Montréal, la responsabilité du Transporteur peut être limitée en cas de retard, de décès ou de blessure corporelle d'un passager ainsi qu'en cas de retard, de destruction, de perte ou d'avarie des bagages. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les tarifs du Transporteur.

AVIS AUX PASSAGERS INTERNATIONAUX CONCERNANT LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ AUX TERMES DE LA CONVENTION DE VARSOVIE

Les passagers qui entreprennent un voyage dont la destination finale ou une escale est située dans un pays autre que le pays de départ sont avisés que les dispositions du traité connu sous le nom de Convention de Varsovie peuvent s'appliquer à l'ensemble de leur voyage, y compris toute portion effectuée à l'intérieur du pays de départ ou de destination. Pour les passagers qui entreprennent un voyage à destination ou au départ des États-Unis d'Amérique ou y comportant une escale prévue, la Convention et les contrats spéciaux de transport incorporés aux tarifs en vigueur prévoient que la responsabilité de certains transporteurs parties à ces contrats spéciaux est le plus souvent limitée, en cas de décès ou de blessure corporelle d'un passager, aux seuls dommages dont la preuve est apportée, sans que l'indemnité versée puisse excéder 75 000 USD par passager, et que jusqu'à concurrence de cette limite, la responsabilité du Transporteur n'est pas subordonnée à une faute de sa part.

Pour les passagers qui voyagent par l'intermédiaire d'un transporteur non partie à ces contrats spéciaux ou qui entreprennent un voyage dont ni la destination, ni le point de départ, ni une escale prévue ne sont aux États-Unis d'Amérique, la responsabilité du Transporteur vis-à-vis de ces passagers en cas de décès ou de blessure corporelle est limitée dans la plupart des cas à une somme approximative de 10 000 USD ou de 20 000 USD. La liste nominative des transporteurs parties aux contrats spéciaux susvisés est tenue à la disposition du public dans toutes les agences de ces transporteurs et peut être consultée sur demande.

Les passagers peuvent obtenir une protection complémentaire en contractant une assurance auprès d'une compagnie privée. Une telle assurance n'est assujettie à aucune limitation de la responsabilité du Transporteur aux termes de la Convention de Varsovie ou des contrats spéciaux susvisés. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter un représentant du Transporteur ou de la compagnie d'assurances.

NOTE : La limitation de responsabilité de 75 000 USD susvisée comprend les honoraires et frais de justice. Toutefois, si une demande est introduite dans un État où la loi applicable prévoit que les honoraires et frais de justice sont attribués séparément, la limitation est de 58 000 USD, honoraires et frais de justice en sus.

AVIS DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE BAGAGES AUX TERMES DE LA CONVENTION DE VARSOVIE

La responsabilité pour perte, retard ou avarie de bagages est limitée comme suit, sauf déclaration préalable d'une valeur supérieure et paiement d'un supplément : (1) pour les voyages exclusivement au Canada, à 750 CAD par passager ou pour les voyages exclusivement aux États-Unis, à un maximum de 1 250 USD par passager; (2) pour la plupart des voyages internationaux (y compris leurs portions nationales), à environ 9,07 USD la livre (20 USD le kilo) pour les bagages enregistrés et à 400 USD par passager pour les bagages non enregistrés. Le Transporteur n'est pas responsable des articles de valeur, fragiles ou périssables, lesquels doivent être placés dans un bagage à main de dimension réglementaire. Une valeur excédentaire ne peut être déclarée pour certains articles de valeur. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le Transporteur.

AVIS CONCERNANT LES REDEVANCES D'USAGE ET LES TAXES IMPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Vous pourriez avoir à acquitter d'autres taxes ou redevances non encore perçues, comme les taxes de départ ou les redevances pour l'aménagement des aéroports locaux.

ARTICLES DANGEREUX DANS LES BAGAGES

Veuillez consulter le Transporteur. De plus amples renseignements sont aussi disponibles au <http://www.catsa.gc.ca/english> ou au <http://www.catsa.gc.ca/francais>.

BEFORE YOU GO / AVANT DE PARTIR

To make your flight even more enjoyable, visit the Air Transat website before your trip begins. You'll be able to select your seat and learn more about Option Plus, which offers more privileges in Economy Class. You can even check in online and print your boarding pass between 24 and 2 hours before departure*. Have a great flight!

*This service is available at certain airports.

Pour profiter au maximum de votre vol, visitez le site d'Air Transat avant votre départ. Vous pourrez y faire votre sélection de sièges et vous renseigner sur Option Plus, qui vous offre des privilèges additionnels en classe Économie. Vous pourrez également procéder à votre enregistrement en ligne* et imprimer votre carte d'embarquement de 24 à 2 heures avant votre vol.* Bon voyage!


* Ce service est disponible à certains aéroports.



FOR DETAILS / TOUS LES DÉTAILS:

airtransat.ca
1 877-TRANSAT 

Spring/Summer Savings! Rabais Printemps-Été!

		Weekly Rate Tarif Semaine	Daily Rate Tarif Jour	Long Term Rate Longue Durée Up To 30 Days/Jusqu'à 30 Jours	Enter Code Entrez du Code
Toronto	Valet 5815 Airport Rd/rue, Mississauga	\$74.95 <small>Save/Économisez \$62.00</small>	\$19.95	\$124.95	774372
	Self Park/Libre-service 933 Dixon Rd/rue, Mississauga	\$55.95 <small>Save/Économisez \$42.00</small>	\$15.95	\$99.95	
Ottawa	Self Park/Libre-service 3600 Uplands Dr/chemin, Ottawa	\$59.95 <small>Save/Économisez \$13.00</small>	\$12.95	\$104.95	774373
Vancouver	Valet 6380 Miller Rd/rue, Richmond	\$56.95 <small>Save/Économisez \$37.00</small>	\$14.95	\$99.00	774374
Edmonton	Self Park/Libre-service 8410-43rd St/rue, Leduc	\$47.95 <small>Save/Économisez \$12.00</small>	\$9.95	\$94.95	774378
Halifax	Self Park/Libre-service 668 Barnes Dr/chemin, Enfield	10%* Discount Off Regular Rates 10%* de rabais sur les tarifs réguliers			675041



parknfly.ca  

**PRINT THIS COUPON
IMPRIMEZ CE COUPON**

This coupon must be presented at check out to receive this offer. **PARKING CONDITIONS:** Rates shown include discounts. Charge begins at time of check in and is based on a minimum 24-hour period. One week equals 7 consecutive 24-hour periods. Limit one coupon per parking transaction. Not valid with any other discount or promotion. Parking rates subject to surcharges. Weekly rate shown includes savings. All rates and surcharges are subject to applicable taxes. Rates subject to change without notice. *Taxes and Surcharges are non-discountable. **Coupon expires October 31, 2015.**

Pour que vous bénéficiez de ce rabais, ce coupon doit être présenté à la sortie. **CONDITIONS DE STATIONNEMENT :** Les tarifs montrés incluent les rabais. Les frais débutent à l'arrivée et sont basés sur une période minimale de 24 heures. Une semaine équivaut à 7 périodes consécutives de 24 heures. Limite d'un coupon par transaction de stationnement. Non valide avec tout autres rabais ou promotion. Tarifs de stationnement sujets à des suppléments. Le rabais offert est inclus dans les prix affichés. Tous les tarifs et les suppléments sont sujets aux taxes applicables. Les tarifs sont sujets à changer sans préavis. *Taxes et les surtaxes sont non-escomptable. **Le coupon expire le 31 octobre 2015.**

Referral ID / Numéro référence : 210

STATIONNEZ DIRECTEMENT À L'AÉROPORT MONTRÉAL-TRUDEAU!



PARK RIGHT AT MONTRÉAL-TRUDEAU AIRPORT!

OBTENEZ/GET

12\$*

DE RABAIS/OFF

EN RÉSERVANT VOTRE STATIONNEMENT EN LIGNE | WHEN RESERVING YOUR PARKING ONLINE

CODE PROMO/PROMO CODE: TSC01

AÉROPORTS DE **MONTRÉAL**

* Certaines conditions s'appliquent. www.admtl.com
* Certain conditions apply. www.admtl.com

PRE-ORDER **YOUR**
DUTY-FREE
ITEMS
NOW!

For deals available
only online, visit
dutyfreeairtransat.com



COMMANDEZ **vos**
PRODUITS
HORS TAXES
À L'AVANCE!

Pour connaître nos
promotions exclusives
en ligne, visitez
dutyfreeairtransat.com

